



Bâtisseur de ponts entre le milieu académique et les entreprises

Créé il y a dix ans, le fonds Innogap est devenu le passage incontournable sur la route vers le marché pour les initiatives de transfert de technologie issues des HUG et de l'UNIGE. Focus sur le bilan et les rouages de ce fonds à succès.

En misant sur l'émulation des savoirs et des connaissances, la Suisse a su se doter d'un écosystème favorable à l'innovation. Une prouesse en partie due à la richesse et à la qualité de ses Universités dans lesquelles naissent la plupart des découvertes, suivies ou pas, par des initiatives de transfert de technologie. En effet, les tentatives de transfert ne sont pas automatiques et derrière elles se cachent avant tout des personnes prêtes à se lancer corps et âmes dans un univers qui n'est pas le leur. L'exercice est particulièrement délicat, car si des fonds d'État existent pour effectuer de la recherche académique, les scientifiques doivent un jour ou l'autre sortir les inventions du laboratoire universitaire, sans filet.

Lorsque la recherche aboutit ainsi à des inventions, il est temps de développer un prototype qui attirera l'attention des entreprises ou des premiers investisseur-euses. Cette phase a lieu dans une période critique symboliquement appelée la «vallée de la mort», en référence au fait que personne ou presque ne veut se risquer à soutenir financièrement une phase aussi précoce et incertaine du développement. C'est pourquoi les Universités, des fondations et des institutions privées comme publiques, ont mis en place des mécanismes pour abaisser le risque et aider à franchir cette redoutable vallée. Cette aide prend la forme de soutien financier, de formations, de coaching et de mise en réseau. Il y a près de 10 ans, l'Université de Genève (UNIGE), les HUG et leur bureau de transfert de technologie, Unitec, créaient le fonds Innogap.

Soutenir à fonds perdu

Pour se lancer dans des projets de transfert de technologie, les spécialistes indiquent qu'il faut trouver «des ami-es et des fous/folles» qui soutiendront financièrement les balbutiements du projet. La vocation première d'une Université est de créer des savoirs et de les diffuser. Par le biais du transfert de technologies, notamment, son rôle est aussi de faire bénéficier la société des avancées et découvertes produites en ses murs. Le soutien à fonds perdu pour valider les technologies et donc de son ressort et c'est toute l'idée du fonds Innogap.

Il est bâti sur le principe du cercle vertueux. Le fonds est alimenté en partie par les royalties générées par les technologies produites par les chercheur-euses. «Lorsqu'une technologie brevetée est licenciée à une entreprise ou une startup, un tiers des royalties revient à l'Université. Le reste est réparti entre les inventeur-trices et leur laboratoire. Au début, Innogap était financé à 100 % par ce tiers universitaire», indique Matthias Kuhn, co-fondateur et responsable du fonds Innogap.

Afin d'augmenter le nombre de projets soutenus, trois par année à l'origine, l'équipe d'Innogap a depuis œuvré à rallier d'autres «amis». Les Hôpitaux universitaires genevois (HUG), le Prix Nassim-Habif et l'UNIGE ont apporté les fonds nécessaires pour élever le nombre total de projets à dix par année.

La flexibilité comme fertilisant

Jusqu'à 30 000 CHF sont ainsi distribués à chaque projet. «Ce financement vise à abaisser le risque que représentent des technologies naissantes. Le but est de mener chaque technologie à une commercialisation sous licence, que ce soit par une entreprise tierce ou par la création d'une startup», précise Matthias Kuhn. Unitec joue un rôle primordial dans l'évaluation ainsi que dans la gestion et l'accompagnement des projets à travers ces processus. Un accompagnement préalable par Unitec est d'ailleurs un prérequis pour postuler au fonds Innogap. Son attribution est le ressort de son Conseil de fondation.

Beaucoup de liberté est laissée. Pour Antoine Roth, adjoint scientifique à Unitec et membre de l'équipe Innogap, là est toute l'originalité du fonds. «La souplesse de gestion favorise la liberté entrepreneuriale. Seuls la définition d'objectifs à atteindre via des étapes clés bien définies et un rapport final sont exigés. Les fonds peuvent être utilisés librement.» Il rajoute que le processus se veut très réactif, «la soumission est très légère et pas plus de deux mois séparent la demande du financement». Une flexibilité qui permet aux personnes de se focaliser sur leur travail de prototypage ou d'établissement de preuve de concept.

Un réseau soutenant et une visibilité

Du haut de ses 30 000 CHF, Innogap n'est rien comparé aux millions nécessaires pour entrer sur le marché. Mais l'impact d'Innogap est ailleurs, car pousser sa porte, et par la même celle d'Unitec, permet d'entrer dans un réseau de compétence. «Innogap est un financement, mais notre équipe interdisciplinaire et hautement qualifiée agit également comme récipiendaires d'invention et comme guide dans les méandres du transfert de technologie», dit Antoine Roth.

Il symbolise également le soutien de l'Université et des HUG. Une visibilité qui donne confiance aux futures initiatives de financement. Pour un franc investi par Innogap, 3,5 francs de fonds tiers sont obtenus en moyenne. En ce sens, Innogap est une véritable rampe de lancement!

Un avenir consolidé

Depuis la création du fonds, 81 projets ont été soutenus. Un quart ont pu être licenciés à des entreprises ou des startups. Il existe aujourd'hui huit spin-offs genevoises ayant bénéficié du fond Innogap. Des statistiques remarquables et comparables aux autres fonds universitaires du genre.

Le fonds évolue désormais vers une diversification de son offre. Dès l'automne 2021, en partenariat avec la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (Fongit), les projets pourront obtenir 50 000 francs supplémentaires pour la création d'une startup. Le montant assuré par la Fongit, sera distribué sous condition d'une création d'entreprise, après l'obtention d'Innogap. La partie scientifique et les aspects de propriété intellectuelle sont sous la responsabilité d'Unitec, alors que le suivi commercial et le coaching sont sous celle de la Fongit. Une évolution qui renforcera encore le rôle de soutien à l'innovation des HUG et de l'UNIGE.